

Conseil du livre

La situation du livre et de la lecture en Communauté Wallonie-Bruxelles

Synthèse

Pour une politique du livre et de la lecture
mieux financée
et
mieux ajustée

Introduction

Le Conseil du livre a pour mission de donner à son ministre de tutelle des avis sur toute question relative à la politique du livre et de la lecture.

Fidèle à cette mission, inquiet de la réelle augmentation de l'illettrisme, il a pris l'initiative d'élaborer un *Argumentaire sur la situation du livre et de la lecture en Communauté Wallonie-Bruxelles*.

Le livre et la lecture sont des enjeux à la fois **culturels** et **économiques**.

Le livre et la lecture : des enjeux culturels

Dans notre société dite « de la connaissance », où l'on parle volontiers de nouveaux médias et d'autoroutes de l'information, le livre (papier ou électronique), la lecture et la maîtrise de leurs outils de production et d'accès restent des facteurs primordiaux de développement de l'esprit critique et donc d'émancipation sociale. Une démocratie ne saurait se satisfaire d'un faible nombre de lecteurs.

En effet, le livre est :

- un vecteur essentiel de la pensée et des idées, qu'il s'agisse de la création contemporaine ou de la conservation patrimoniale ;
- un moyen indispensable de transmission du savoir et de l'information ;
- un facteur essentiel de développement de l'esprit critique et donc, d'émancipation sociale ;
- un outil nécessaire à la prévention de l'illettrisme ;
- un outil nécessaire à l'amélioration des compétences en lecture et donc, à la compréhension des textes ;
- un outil nécessaire au développement de l'esprit de synthèse et au traitement intelligent de l'information ;
- un outil de référence et de formation intellectuelle dès le plus jeune âge et tout au long de la vie ;
- le support privilégié de la création littéraire et poétique ;
- le garant de nos valeurs humanistes et démocratiques.

En outre, le réseau de la lecture publique est :

- un élément fondamental garantissant l'égalité des citoyens dans l'accès au savoir et à l'art de l'écrit ;
- un lieu de médiation entre les publics variés et différenciés et les supports de la lecture ;
- un ensemble de professionnels qui développent des pédagogies de l'accès à la lecture ;
- un important conservatoire de documents accessibles à tous dans tous les domaines de la pensée ;
- un lieu où chacun peut expérimenter des rencontres nouvelles avec la lecture : de l'apprentissage de la lecture à l'utilisation qualitative de l'information disponible sur les nouveaux supports, de la recherche documentaire à la découverte de disciplines, de genres, d'auteurs, ...

Enfin, la maîtrise par la collectivité et ses opérateurs économiques des capacités et moyens d'édition, de diffusion et distribution des supports de transmission du savoir constitue une condition d'accès à une information de qualité, répondant aux objectifs éducatifs, culturels et sociaux de la collectivité.

Le livre et la lecture : des enjeux économiques

En 2000, le marché du livre de langue française en Belgique s'établit à **8, 381 milliards** de francs en hausse de 3,5% par rapport à 1999. Il génère quelque **4 500 emplois**. Le livre est le secteur culturel qui réalise **la meilleure performance à l'exportation** (50% de son chiffre d'affaires).

Ces arguments montrent la place centrale que devraient tenir le livre et la lecture dans une politique visant l'accès du plus grand nombre à la « société de la connaissance ».

Pourtant, il n'est pas exagéré de parler d'une véritable « **crise de la lecture** » en Wallonie et à Bruxelles. **Restaurer chez le citoyen le goût de lire est une nécessité et devrait constituer une priorité politique.**

Seule une **démarche volontariste et concertée**, incluant les composantes à la fois **culturelle et économique** du livre et de la lecture, est à même de répondre à cette nécessité en tenant compte des situations nouvelles créées par l'avènement de la « société de la connaissance ». Le livre est d'une part le support privilégié de cette connaissance - ce qui justifie un soutien accru apporté à la création, à la traduction, à l'édition, à l'adaptation du secteur aux technologies de l'information et de la communication ... - et d'autre part le moyen le plus adéquat dont dispose la population pour y accéder, ce qui justifie une aide renforcée aux librairies et au réseau de lecture publique. A cet égard, on ne dira jamais assez la place essentielle du livre comme outil référentiel pour l'éducation.

L'argumentaire élaboré par le Conseil du livre fournit aussi des informations objectives sur **les budgets affectés au livre et à la lecture**. Il plaide pour **un refinancement de ce secteur** qui est nettement sous-financé.

Le Conseil du livre met en outre en exergue **la faible progression du budget de la culture en Communauté Wallonie-Bruxelles** : entre 1995 et 2000, 4,36% en francs constants. On peut comparer cette progression à celle de 9% - soit deux fois plus - enregistrée par l'ensemble des budgets culturels en Belgique (tous niveaux de pouvoir confondus) entre 1995 et 1999.

L'argumentaire vient à son heure pour contribuer à une réflexion que tous les acteurs de la « chaîne du livre » - auteurs, éditeurs, bibliothécaires, libraires, ... - attendent depuis plusieurs années.

Le présent texte n'est pas qu'une synthèse de l'argumentaire. Il le complète et le prolonge en proposant une **approche plus qualitative** de la situation du livre et de la lecture en Communauté Wallonie-Bruxelles.

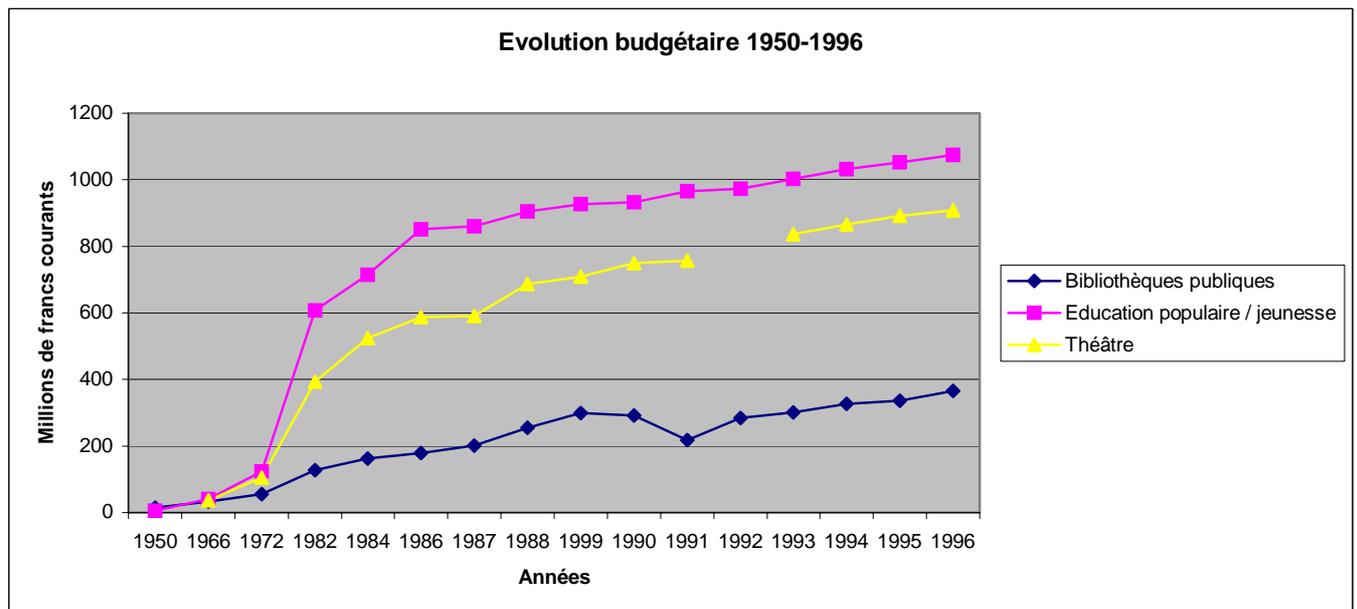
En effet, le Conseil du livre ne demande pas seulement plus d'argent pour le livre et la lecture (**Pour une politique du livre et de la lecture mieux financée**). Il demande aussi que l'argent disponible soit mieux utilisé (**Pour une politique du livre et de la lecture mieux ajustée**).

Pour une politique du livre et de la lecture mieux financée

En 2000, le budget affecté au livre et à la lecture (division organique 22) a représenté **601 millions** de francs, soit à peine **3 %** de l'ensemble des dépenses culturelles de la Communauté Wallonie-Bruxelles. En Communauté flamande, ce même budget dépasse les **deux milliards** de francs.

Le Conseil du livre constate que les budgets affectés à la politique du livre et de la lecture sont supérieurs, dans de notables proportions, en Communauté flamande. L'écart entre les deux Communautés ne fait que se creuser à la lumière de l'ajustement 2001 et du projet de budget 2002 de la Communauté flamande, qui prévoit une augmentation substantielle des moyens accordés au livre et à la lecture.

Le livre et la lecture sont sous-financés, surtout lorsqu'on les compare dans la longue durée à d'autres grands secteurs de la politique culturelle :



Les courbes montrent le fossé qui s'est creusé à partir du milieu des années soixante. En 1966, les budgets étaient à peu près équivalents. Trente ans plus tard, le réseau de lecture publique obtient un financement à peu près **trois fois moindre** que celui de l'éducation populaire / jeunesse ou que celui du théâtre.

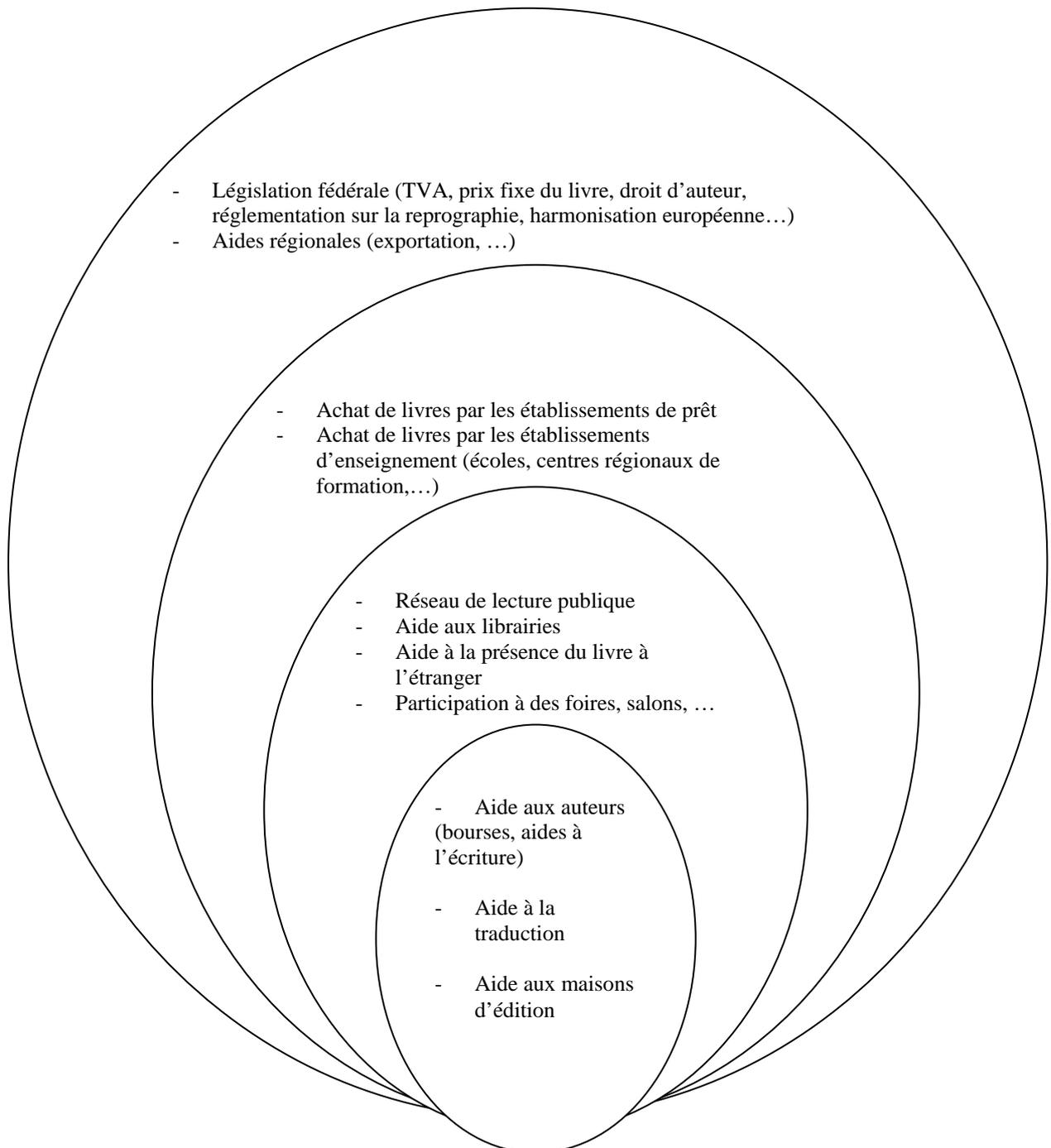
Le budget de la lecture publique en Communauté flamande représente, en 2001, environ **1 milliard 900 millions de francs** contre quelque **400 millions de francs** en Communauté française.

Rappelant le rôle essentiel joué par le livre et la lecture dans la « société de la connaissance » et tenant compte de ces données chiffrées, le Conseil du livre :

- attire l'attention sur le manque de moyens alloués à la politique du livre et de la lecture ;
- souhaite que le Gouvernement de la Communauté française procède à un rattrapage budgétaire significatif en faveur de ce secteur, notamment afin d'assurer et d'amplifier le soutien :
 - à la création ;
 - à la traduction ;
 - à l'édition ;
 - à la librairie ;
 - au réseau de lecture publique ;
 - à la présence du livre dans les établissements d'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur ;
 - à l'adaptation du secteur aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Pour une politique du livre et de la lecture mieux ajustée

Les différentes mesures de soutien au livre et à la lecture en Communauté Wallonie-Bruxelles et dans d'autres pays européens pourraient être représentées comme suit :



En Communauté Wallonie-Bruxelles, le livre et la lecture sont certes sous-financés. Il n'empêche que - même avec des moyens limités - **une meilleure cohérence des différents types de soutien public, tels qu'ils sont ici schématiquement représentés et quel que soit le niveau de pouvoir dont ils dépendent, rendrait la politique du livre et de la lecture plus efficace.** Il s'agit d'envisager des actions globales et concertées qui traverseraient ces quatre cercles concentriques.

On sait par exemple que la législation fédérale sur la reprographie a des répercussions immédiates sur la rémunération des auteurs et donc sur la création qui, elle, est une compétence communautaire.

Une telle politique - **mieux ajustée** et mieux intégrée - devrait être mise en chantier pour la Communauté Wallonie-Bruxelles. Elle permettrait de faire un meilleur usage de l'argent public tout en tenant compte des évolutions récentes observées quant aux pratiques d'accès au livre et à la lecture dans la société de la connaissance.

Dès lors, le Conseil du livre :

- recommande au Gouvernement de définir une politique concertée et intégrée du livre et de la lecture tenant compte des lignes de force de l'évolution du secteur tant en Communauté française qu'au plan international ;
- estime qu'une telle politique, jumelée avec un refinancement du secteur, permettrait d'éviter la dispersion des budgets et de concourir à une nouvelle utilisation, optimale, des crédits disponibles ;
- estime qu'une telle politique devrait inclure plusieurs compétences ministérielles tant communautaires que fédérales ou régionales :
 - au niveau communautaire : *arts et lettres* en priorité mais aussi *éducation* (par exemple pour la promotion du manuel scolaire) , *éducation permanente, petite enfance* ...
 - au niveau fédéral : *finances* (par exemple pour le prix fixe du livre ou l'harmonisation du taux de TVA sur le livre), *justice* (par exemple pour l'exemption du droit de prêt), *communication* (principalement pour l'accès des bibliothèques publiques à l'internet), ...
 - au niveau régional : *économie* (pour les matières liées à l'exportation, pour le soutien à la création d'entreprises,...), ...
- souhaite que le Gouvernement de la Communauté française assure la cohérence de la politique du livre et de la lecture menée aux différents niveaux de pouvoir ;
- demande donc aux ministres compétents d'assurer et d'amplifier le soutien notamment à :
 - des activités nouvelles de promotion du livre et de la lecture ;
 - la promotion du livre et de la lecture dans les écoles et dans les établissements chargés de la petite enfance ;

- de nouveaux modes d'intervention en faveur du livre et, en particulier, en faveur du livre de sciences humaines, du livre de jeunesse et du manuel scolaire.
- recommande au Gouvernement de la Communauté française de réexaminer la teneur des 29 avis qu'il a rendus pour élaborer sa future politique du livre et de la lecture.